



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques  
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS  
59840 PREMESQUES

**Département**

Préfecture

**Arrondissement**

Lille

**Canton**

**Séance du 27 mars 2023**

**Délibération : N° 2023-10**

L'an deux mille vingt trois le Lundi 27 Mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : **18**

Présents : **17**

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

Votants : **18**

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

S. VAN EECKE : pouvoir donné à P. ALLIOT

Secrétaire de séance :

Pierric JOURDAIN

**Demande de subvention auprès du Fonds de Concours de la Métropole Européenne de Lille - Volet transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Rénovation énergétique des bâtiments**

### DELIBERATION

Afin de continuer ses efforts pour réduire de significative la consommation électrique, de réduire les puissances souscrites d'abonnement, la commune envisage le passage à l'éclairage LED de l'ensemble des bâtiments.

Le coût total estimatif des travaux s'élève à 57 191.20 €.

Il convient de solliciter à présent le fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille - Volet Transition énergétique et bas carbone, les éléments financiers seront communiqués à la MEL dès que le marché sera attribué.

Il est précisé que la commune a sollicité des subventions, notamment auprès des services du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter le fonds de concours

de la Métropole Européenne de Lille, volet transition énergétique et bas carbone patrimoine communal.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 03/04/2023

Reçu en Préfecture

le 03/04/2023

Publié ou notifié

le 03/04/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03/04/2023

Le Maire

Yvan HUTCHINSON



Le secrétaire de séance

Pierrick JOURDAIN

